

LA POSTILLONE OLYMPIQUE DE LONGJUMEAU
Section Gymnastique Volontaire Fitness

REGLEMENT INTERIEUR

1. L'adhésion à la section GV Fitness entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.
2. Pour adhérer à la section, il faut obligatoirement fournir un dossier complet, qui comprend :
 - une feuille de renseignements dûment remplie
 - un questionnaire de santé (si réponse « oui » à une des questions, certificat médical obligatoire)
 - 2 photos d'identité récentes
 - le paiement de la cotisation (fixée lors de l'assemblée générale), par chèque à l'ordre de LPOL GV Fitness (possibilité de paiement en 2 fois si l'inscription a lieu en septembre), en espèces ou en chèques ANCV ou coupon sport (majoration de 2,5% par tranche de 10€), ou en ligne via le lien ci-dessous : <https://www.payassociation.fr/lpolgv/inscription>**Tout dossier incomplet sera refusé.**
3. L'âge minimum pour s'inscrire est de **14 ans**. Tout adhérent mineur doit être accompagné par une personne majeure.
4. Les cours d'essai sont autorisés pour le mois de septembre, limité à 1 cours conformément aux règles de notre assureur GROUPAMA et au mois de juin de la saison.
5. Les non-adhérents et les enfants ne sont pas autorisés à assister aux cours.
6. **Tout matériel utilisé pendant les cours doit être rangé correctement à la fin des cours.**
7. **Matériel personnel à apporter** : un élastique et des poids ou lestes (pour les cours de renforcement musculaire, boot camp, cardio et gym sénior), une serviette pour protéger les tapis de gymnastique.
8. Afin de ne pas gêner les personnes participant au cours précédent le vôtre, il est demandé de patienter à l'extérieur de préférence ou à l'entrée du gymnase en évitant de faire du bruit et de claquer les portes. Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pendant les exercices.
Par respect pour les professeurs et les adhérents, veuillez respecter les horaires de début et de fin et d'éviter les discussions intempestives.
9. **LA CARTE EST OBLIGATOIRE A TOUS LES COURS.** Durant l'année, des contrôles de cartes seront effectués ; l'adhérent devra présenter la carte remise lors de son inscription. **SANS cette dernière, il ne pourra pas participer au cours.**
10. **Toute demande de remboursement sera refusée.**
11. Aucun changement de nom de titulaire n'est autorisé.
12. Les créneaux horaires sont susceptibles d'être modifiés, en cours d'année en cas de nécessité.
13. Des cours pourront être organisés pendant les vacances scolaires, en fonction des disponibilités des professeurs et de l'accord de la Mairie pour l'utilisation du gymnase. Le remplacement d'un professeur absent sera assuré dans la mesure du possible. Il ne s'agit en aucun d'une obligation.
14. **Toute personne manquant de respect aux professeurs, aux membres du bureau (bénévoles) ainsi qu'aux adhérent(e)s se verra passible d'une exclusion temporaire ou définitive dans le cadre des activités du club.**
15. Les horaires de fermeture des gymnases doivent être respectés.
16. Il est interdit de photographier ou filmer les professeurs et les adhérents sans leur autorisation.